

## Prévention ciblée – coronavirus

**Quel est l'impact de la pandémie de coronavirus sur vos travailleurs ?  
Faites-les examiner et agissez de manière préventive. Cela permettra  
à vos collaborateurs de continuer à travailler en bonne santé.**



[Téléchargez le questionnaire médical ici](#)

### ORGANISATION

Cet examen spécifique et ciblé est destiné à tous les travailleurs. Il met l'accent sur l'impact de la pandémie de coronavirus sur vos travailleurs.

### RÉALISATION

Les examens sont réalisés par un infirmier spécialement formé, sous la supervision d'un médecin du travail.

### LIEU

Ce type d'examen peut être organisé :

- au sein de l'entreprise ;
- ou au centre d'examen du Groupe IDEWE.

### DISPOSITIONS

Si 7 jours avant son examen, votre travailleur n'a **pas** reçu de SMS avec un lien vers le questionnaire relatif à son évaluation de santé, nous vous prions de bien vouloir demander à votre travailleur de télécharger le « **Questionnaire médical personnel – Actes médicaux complémentaires** » sur notre site Web et de l'apporter complété à son évaluation de santé. Un questionnaire complété à l'avance améliore la qualité de son évaluation de santé !



## DÉROULEMENT

- Au début de l'examen, l'infirmier passe en revue le questionnaire médical complété au préalable avec le travailleur.
- Il vérifie si des problèmes de santé (liés au travail ou non) sont présents.
- Ensuite, l'infirmier aborde l'impact de la pandémie de coronavirus sur votre travailleur. L'état d'esprit, le niveau de tension ou d'agitation et l'état de fatigue font l'objet d'une évaluation ouverte, complétée par une discussion pour apprendre à prendre soin de soi et à rester résilient(e) pendant et après cette crise du coronavirus.
- Si nécessaire, l'infirmier oriente le travailleur vers le médecin du travail, une personne de confiance, un conseiller en prévention aspects psychosociaux ou vers d'autres ressources en vue d'obtenir des conseils supplémentaires.
- En fonction des risques sanitaires auxquels le travailleur en question est exposé, un test tuberculinique et/ou des vaccinations supplémentaires peuvent être réalisés si nécessaire.
- Pour terminer, l'infirmier discute de tous les résultats avec le travailleur.
- Si des problèmes sont révélés par le questionnaire ou par cet entretien, le travailleur est renvoyé au médecin du travail. Chaque travailleur peut également prendre l'initiative de demander un rendez-vous avec le médecin du travail.

## ÉVALUATION

S'il y a suffisamment de participants pour garantir la vie privée et fournir une image représentative de l'entreprise, un rapport de groupe peut être établi sur la base des données codifiées rassemblées. Les travailleurs individuels ne sont pas identifiables dans ce rapport.

Ces résultats peuvent être présentés au comité pour la prévention et la protection au travail. En se basant sur ces résultats, des propositions peuvent être formulées pour le plan d'action annuel et/ou le plan global de prévention.